

# Courrier du Président du département au Président de la Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité



LE PRÉSIDENT

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Toulouse le 6 octobre 2017

**Monsieur Jean-Luc MOUDENC**  
Président de Toulouse Métropole  
6 rue René Leduc  
BP 35821  
31505 TOULOUSE Cedex 5

Monsieur le Président,

A partir du 18 avril 2018, l'Etat aura la possibilité, pendant une période maximale de un an, d'exercer son option de vente des 10,01 % d'actions qu'il détient aujourd'hui dans la société aéroportuaire Toulouse – Blagnac en faveur de CASIL Europe, qui possède déjà 49,99 % des parts. Dans six mois, la majorité qui détient notre aéroport pourrait ainsi, pour la première fois, basculer du public au privé.

Depuis que l'Etat a pris la décision d'ouvrir le capital de la société aéroportuaire, le Conseil départemental affirme avec constance sa vigilance sur les conditions dans lesquelles l'actionnaire privé exerce la gouvernance.

Or depuis deux ans et demi, les motifs de notre vigilance ne cessent de s'accumuler. Si un plan de développement de la plateforme aéroportuaire a bien été engagé, la volonté systématique du nouvel actionnaire de ponctionner les réserves de la société et de maximiser le versement de dividendes rompt avec la gestion précédente et unanimement reconnue basée sur des investissements constants et la constitution de réserves pour les périodes difficiles. L'intérêt général du territoire et de son économie s'effacent progressivement derrière une vision mercantile de cet outil stratégique de développement de notre métropole, de notre département et de notre région.

Nous partageons la volonté commune de mettre cet équipement au service de notre territoire, d'en faire un outil de développement respectueux des riverains et des personnels. Aussi, nous devons réaffirmer collectivement notre volonté de conserver un actionariat public majoritaire au sein de la SATB, aujourd'hui et demain.

C'est pourquoi, je vous propose de participer à une réunion de travail afin d'une part d'étudier les solutions nous permettant de conserver et garantir une majorité publique en obtenant de l'Etat que les parts qu'il détient ne soient pas cédées et d'autre part d'analyser toutes les propositions alternatives de rachat des 10,01 % que nous souhaitons portées. L'aéroport est un équipement public majeur, un outil au service du territoire, de ses habitants, de son industrie, de ses emplois, et doit le rester.

Mon cabinet prendra rapidement votre attache afin de convenir si vous en êtes d'accord d'une date de rencontre compatible avec nos contraintes respectives.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués



**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental

*Copie :*

*Carole DELGA – Présidente Région Occitanie*

*Philippe ROBARDEY – Président de la CCI de Toulouse.*